

Appel à candidatures

pour deux résidences d'artistes émergents fribourgeois

- à Carcassonne en 2026
- à Catania en 2027

Thème: « La Mission de l'artiste — Dialogues contemporains avec Ferdinand Hodler »

En 1896, l'École des Métiers de Fribourg (EMF) est fondée. Pendant trois ans, Ferdinand Hodler y enseigne l'art. En 1897, il tient à Fribourg une conférence intitulée « La mission de l'artiste ».

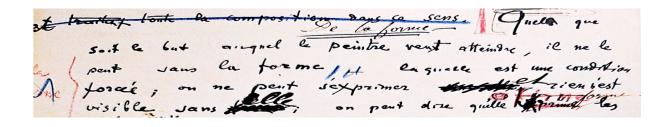
En 2026, à l'occasion du jubilé des 130 ans de l'EMF, un groupe de onze artistes —engagés dans la transmission de l'art — organise une exposition collective autour de ce thème. Elle invite à réfléchir aux différentes conceptions de la mission artistique, hier et aujourd'hui, en lien avec la conférence de Hodler.

Dans cette dynamique de transmission, le projet s'ouvre à la relève artistique en proposant deux résidences à deux artistes émergents. Celles et ceux qui souhaitent y participer sont invités à soumettre un projet en lien avec l'ensemble du concept. Leur proposition devra entrer en dialogue avec les réflexions de Ferdinand Hodler.

Informations pratiques

Dans le cadre du jubilé des 130 ans de l'EMF (École des métiers de Fribourg), l'Association KiV, en collaboration avec l'École des Beaux-Arts de Carcassonne Agglo via le programme Noire Montagne, et en collaboration avec la Fondazione Brodbeck de Catania, lance deux appels à candidatures exclusivement destinés à des artistes fribourgeois ou résidant dans le canton de Fribourg, en début de carrière, pour :

- Une résidence de deux mois à Caunes-Minervois, dans le département de l'Aude, en France (en 2026)
- Une résidence de deux mois à Catania, en Sicile, Italie (en 2027)



Conditions d'accueil

1. Résidence dans l'Aude près de Carcassonne

L'atelier est situé dans l'abbaye du village de Caunes-Minervois, il donne directement dans le cloître. L'hébergement est pris en charge par la commune de Caunes-Minervois. Il s'agit d'un appartement tout équipé qui se situe dans une commune voisine très proche.

Période : 1er avril - 30 mai 2026

Dates de l'Exposition : 5 juin - 30 septembre 2026

Hébergement : logement individuel équipé

Rémunération : 2250 € TTC,

o dont 2000 € de bourse de résidence

- o et 250 € pour la cession des droits d'auteurs dans le cadre de l'exposition
- Contrat de résidence et cession de droits avec Carcassonne Agglo et KiV
- Permis de conduire indispensable. Déplacement à la charge de l'artiste.

La résidence est intégrée au projet Noire Montagne, programme annuel de résidence artistique et de diffusion, centré sur la peinture contemporaine. Il s'articule autour d'un séjour de création, d'un temps d'exposition et de médiation, d'une conférence et de la publication d'une revue thématique.

2. Résidence à Catania

L'atelier est situé au sein de la Fondazione Brodbeck, un ancien dépôt d'amandes, dans un quartier populaire de la ville de Catania. Où se situent aussi les salles d'expositions de la Fondazione. (www.fondazionebrodbeck.it)

• Période : 1er février - 31 mars 2027

Dates de l'exposition : 2 avril - 2 mai 2027
Hébergement : logement individuel équipé

Rémunération : 1500 € TTC

o dont 1250 € de bourse de résidence

- o et 250 € pour la cession des droits d'auteurs dans le cadre de l'exposition
- Contrat de résidence et cession de droits avec Fondazione Brodbeck et KiV
- Déplacement à la charge de l'artiste

La Fondazione Brodbeck attache depuis toujours une grande importance à la sensibilisation du public à l'art contemporain, à travers un programme éducatif, des parcours guidés et des ateliers. À l'occasion de la collaboration avec KiV et l'EMF, la Fondazione propose un séjour de création, un temps d'exposition, et des activités de médiation auxquelles l'artiste s'engage à participer.

Profil recherché pour chaque résidence

- Artiste suisse émergent du canton de Fribourg, sans restriction d'âge
- Ouvert à l'expérimentation et à la réflexion contemporaine et pour Carcassonne, pratique affirmée de la peinture.
- Capacité à dialoguer avec les publics (ateliers, rencontres), à contextualiser son travail
- Pour Carcassonne : une bonne maîtrise du français est souhaitée (niveau B1 minimum)
- Membre de Visarte ou prêt à devenir membre Newcomer de Visarte

Engagements et missions

Pour chaque résidence, l'artiste sélectionné devra :

- Créer une ou plusieurs œuvres en lien avec la thématique
- Accueillir des groupes (élèves, enfants, public curieux) environ deux fois par mois

- Participer à une exposition collective dans un lieu patrimonial
- à Carcassonne : contribuer à la revue annuelle par un texte autour de sa démarche et intervenir lors d'une conférence artistique et des actions de médiation pour le jeune public.
- à Catania : intervenir lors d'une conférence artistique

Modalités de candidature

Date limite de dépôt 30 septembre 2025 à minuit

Envoi du dossier à l'adresse : association.kiv@gmail.com (PDF unique, 10 Mo max)

Le dossier doit comporter (Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas étudiés)

- une note d'intention sur la thématique (1 page)
- un portfolio (10 œuvres max)
- un CV artistique
- une attestation d'assurance RC en cours de validité
- une attestation d'assurance maladie pour l'étranger en cours de validité
- le choix du lieu de résidence : Carcassonne et/ou Catania

Jury

Le jury est composé de

- Valeria Caflisch, présidente de l'association KiV
- Estelle Leyrolles, directrice de l'École des Métiers Fribourg
- Alain Fabre, directeur de l'École des Beaux-Arts de Carcassonne
- Philippe Clerc, historien de l'art, commissaire des expositions
- Maxime Barras, président de Visarte Fribourg
- Isabelle Pilloud, membre de l'association KiV
- Audrey Méline, Professeur de l'École des Beaux-Arts de Carcassonne

Le jury propose trois candidats pour chaque lieu de résidence. Le responsable du lieu de résidence sélectionne le candidat parmi les trois proposés.

Contact: association.kiv@gmail.com

Droit à l'image

L'Artiste autorise les Organisateur (EMF, KIV, Carcassonne agglo et Fondazione Brodbeck), à titre gracieux, à utiliser son image ainsi que les images de ses œuvres dans le cadre des expositions.

L'autorisation comprend les droits suivants :

- La fixation, reproduction et représentation de l'image de l'Artiste, de ses interviews et/ou de ses œuvres à des fins de communication, promotion et documentation des expositions;
- Les supports concernés sont notamment : affiches, livres/catalogues des expositions, programmes, réseaux sociaux, réseaux, sites web, presse écrite et audiovisuelle, newsletters, supports pédagogiques et d'archives ;
- L'utilisation est autorisée pour une durée illimitée à compter de la signature du présent accord ;

L'image de l'Artiste ne pourra en aucun cas être utilisée :

- À des fins commerciales sans autorisation écrite préalable ;
- Dans un contexte diffamatoire, dénigrant ou portant atteinte à sa dignité ou à son image ;
- Détournée ou modifiée sans l'accord exprès de l'Artiste.

L'artiste conserve l'intégralité de son droit moral. Toute reproduction ou représentation devra mentionner son nom et respecter l'intégrité de ses œuvres.